



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de solidarite

Question écrite n° 48773

Texte de la question

M. Gerard Vignoble attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le montant de l'allocation de solidarite specifique. Il souhaite connaitre les conditions par lesquelles cette ASS peut etre revalorisee ainsi que la date a laquelle interviendra la prochaine revalorisation de cette allocation, la derniere etant intervenue, semble-t-il, le 1er juillet 1994.

Données clés

Auteur : [M. Vignoble Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48773

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 924